Séminaire III : Travail de Bachelor : Culture, environnement et politique en

Suisse : Enjeux intérieurs et extérieurs

Histoire contemporaine, SP 2021

# La forêt dans le *Journal forestier suisse* : fonctions et représentations (1870 - 1980)

Travail rendu le 15 juin 2021

Sous la direction de Prof. ord. Claude Hauser

Université de Fribourg Noa Line Bassin noa.bassin@unifr.ch

# Table des matières

I.	Introduction	3
II.	Historiographie	4
F	Faire l'histoire de la forêt	4
Ι	La protection de la forêt : Révision de la Constitution fédérale	4
Ι	Le « dépérissement des forêts » : Un faux débat ?	6
III.	Présentation critique du corpus de sources	7
Ι	Le Journal forestier suisse	
Ι	Description structurelle du Journal forestier suisse	8
	Problématique	
	Sélection du corpus de sources	
IV.		
	L'environnement et la forêt dans la seconde moitié du 19 <sup>ème</sup> siècle	
	La fonction protectrice de la forêt	
	La forêt comme source de revenus et de prospérité générale	
	La forêt comme nouveau terrain de l'innovation	
L'environnement et la forêt dans la première moitié du 20ème siècle		
	La forêt comme secteur industriel	
	La forêt comme objet scientifique  La valeur esthétique de la forêt	
	•	
L'environnement et la forêt des années 1950 aux années 1980		
	La multifonctionnalité sociale de la forêt  Les fonctions morales, civiques et spirituelles de la forêt	
	Une forêt qui dépérit	
V.	Conclusion	
Déc	claration sur l'honneur	29
Sources		
Bibliographie		
טוע	/wo8. wp.mc	

# I. Introduction

De tout temps, la forêt a fasciné les hommes. Elle est le lieu des contes et de l'imaginaire, regorgeant de mystères et de dangers insoupçonnés. Pendant de nombreux siècles, elle renvoie une image ambivalente, constituant à la fois le refuge des brigands et des bêtes sauvages, tout en prodiguant de précieuses et vitales ressources aux civilisations humaines. Aujourd'hui, la forêt suisse est un milieu fortement apprécié par la population, qui y trouve le cadre idéal pour la pratique de nombreux hobby et activités sportives. Elle est aussi un lieu de sérénité et de paix, qui permet le ressourcement intérieur.

La forêt est l'objet des sciences forestières et de la sylviculture. Depuis le milieu du 19ème siècle, les praticiens suisses de la forêt se sont rassemblés au sein de la *Société forestière suisse*, avec l'ambition de pratiquer une « bonne » foresterie, appliquée à l'ensemble du territoire helvétique. L'ingénieur forestier suisse entretient de fait un lien étroit avec les forêts, lien qui ne l'unit pas de la même façon que le citoyen ordinaire. Le sylviculteur porte sur la forêt un regard singulier, imprégné des connaissances, des pratiques et des visées de sa profession.

Depuis le début du 20<sup>ème</sup> siècle, la société et le milieu forestier confèrent de nombreuses fonctions à la forêt, qu'elles soient économiques ou sociales. Le temps passant, celles-ci deviennent de plus en plus nombreuses et diverses. En fait, chaque attente envers la forêt trouve son origine dans la représentation que l'on se fait d'elle. Dans les yeux de l'observateur, celle-ci peut être forte, faible, belle, dangereuse, naturelle, mystérieuse ou malade.

Pour commencer, nous procéderons à un bref survol historiographique afin de saisir l'état de la recherche historique concernant les forêts suisses. Nous poursuivrons par la présentation critique du *Journal forestier suisse*, pour saisir la singularité et les limites de notre source. Nous présenterons ensuite notre question de recherche puis procéderons à la délimitation de notre corpus de sources. La contextualisation historique précédera puis entrecoupera notre analyse, afin de saisir précisément les rapports qui lient la Suisse à la nature des années 1870 aux années 1980.

# II. Historiographie

#### Faire l'histoire de la forêt

À l'École Polytechnique Fédérale de Zürich, l'enseignement de « l'histoire de la forêt » est intitulé Wald und Forstgeschichte et intègre à l'approche historique des méthodes et des savoirs issus des sciences naturelles<sup>1</sup>. Aujourd'hui en Suisse, c'est principalement dans les départements de sciences forestières que l'histoire de la forêt est enseignée. Elle devient une branche d'enseignement distincte à l'EPFZ dès les années 1930. Avec le temps, elle se rapproche de l'histoire générale, considérant la société, l'économie, l'art et les coutumes dans son approche. Hors du milieu forestier, la forêt devient un objet d'étude historique à partir des années 1970, au moment où les mouvements de protection de l'environnement prennent de l'ampleur. Le débat sur la « mort des forêts » engendre un regain d'intérêt pour l'histoire de la forêt dans les années 1980<sup>2</sup>. L'histoire de la forêt en tant que discipline historique s'intéresse à la relation entre l'homme et la forêt, et fait ainsi partie de l'histoire environnementale, qui place l'interaction entre l'homme et son milieu de vie au centre de son intérêt. La forêt est analysée en tant qu'habitat, en tant que ressource économique ou encore en tant que zone de loisir et de détente, mais aussi en tant qu'élément du paysage, interrogeant la valeur symbolique qu'elle revêt pour les acteurs. L'historien ne porte également un regard critique sur la sylviculture, en démontrant la conditionnalité historique de son existence.

Les travaux historiques sur les forêts se concentrent majoritairement sur des études menées à l'échelle régionale ou cantonale, mais sont rares à l'échelle de la Suisse entière. La littérature fait cependant état de deux moments clé dans l'histoire de la forêt en Suisse : l'inscription de la protection de la forêt dans la Constitution lors de sa révision en 1874, et le phénomène dit de la « mort des forêts » au début des années 1980, débouchant sur l'acceptation en 1985 de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air.

#### La protection de la forêt : Révision de la Constitution fédérale

L'état présent de la recherche reconnait l'inscription de la protection de la forêt dans la Constitution en 1874 comme constituant une véritable étape dans le traitement et l'aménagement des forêts suisses, et le caractère inédit de la loi en matière de prise en

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> HÜRLIMANN Katja, « Worum geht es in der Wald – und Forstgeschichte? », Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen, août 2003, p. 322

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> BÜRGI Matthias, HÜRLIMANN Katja, SCHULER Anton, « Wald – und Forstgeschichte in der Schweiz », Schweiz Zeitschrift für Forstwesen, décembre 2001, p. 476

considération de la nature et de l'environnement ; l'article 24 constitue en effet la première loi de protection de la nature adoptée au niveau fédéral.

Après de graves inondations qui frappent la Suisse à plusieurs reprises à la fin du 19ème siècle, les autorités décident d'intervenir en mandatant un comité d'experts pour étudier l'état des forêts et des torrents de montagne. En 1862, Elias Landolt, professeur des Eaux et Forêts à l'EPFZ et rédacteur du *Journal forestier suisse*, ainsi que Carl Culmann, professeur-hydraulicien, concluent que l'érosion est plus faible sous couverture végétale, et que les déboisements affaiblissent les sols et les arbres face aux avalanches, chutes de pierres et fortes précipitations. La Commission fédérale d'experts dénonce alors le déboisement des montagnes, et n'hésite pas à lui attribuer toutes calamités naturelles<sup>3</sup>. Les déboisements des forêts semblent alors être la source de tous les maux de l'époque. Les historien ne s qualifient la crainte démesurée des déboisements de « mythe du déboisement »<sup>4</sup>.

Lors de la révision de la Constitution, l'article 24 confie au gouvernement la « haute surveillance » de la police des forêts, en stipulant que « La Confédération a le droit de haute surveillance sur la police des endiguements et des forêts dans les régions élevées. Elle concourra à la correction et à l'endiguement des torrents, ainsi qu'au reboisement des régions où ils prennent leur source. Elle décrétera les mesures nécessaires pour assurer l'entretien de ces ouvrages et la conservation des forêts existantes »<sup>5</sup>. L'Inspectorat forestier fédéral est créé, et en 1876, la Loi fédérale sur les forêts conforme à l'article constitutionnel est adoptée. Celle-ci définit la fonction protectrice de la forêt et fixe les modes d'aménagement et d'utilisation des forêts des régions élevées, afin d'étendre largement la surface de forêts protectrices et de garantir l'exploitation forestière sur le long terme<sup>6</sup>. Cette loi marque un tournant, puisqu'elle introduit pour la première fois un plan général d'aménagement forestier. Sa disposition la plus importante et qui marque durablement le paysage est l'interdiction de défricher et la consigne de reboisement. D'importantes reforestations sont alors entreprises sur tout le territoire, mais surtout dans les régions préalpines. L'inspecteur forestier des Grisons et du canton de Saint-Gall Johann Coaz devient le premier inspecteur fédéral des forêts<sup>7</sup>. En 1879, les prescriptions

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> WALTER François, *Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos jours,* Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1990, p. 79

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Ibidem, p. 76

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> SCHULER Anton, « La fondation de la société forestière suisse en l'an 1843 et son rôle dans la politique et la législation forestière helvétique », *Annales des Ponts et Chaussées*, Vol. 2002, Issue 103, 2002, p. 55

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> SCHULER Anton, « Lois sur les forêts », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 17 août 2007, URL : https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/013802/2007-08-17/, consulté le 30.03.2021

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> SCHULER Anton, « Johann Coaz », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 20 janvier 2020, URL : https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/028802/2020-01-20/, consulté le 29.05.2021

fédérales de l'article 24 deviennent valables pour toute la surface forestière suisse, c'est-à-dire que celles-ci ne se limitent plus seulement aux forêts des régions élevées, donnant lieu à la nouvelle loi sur les forêts qui entre en vigueur en 1902.

L'historiographie souligne que si la forêt est protégée en cette fin de 19<sup>ème</sup> siècle, c'est avant tout parce que la forêt elle-même protège les hommes des catastrophes naturelles. La Suisse se préoccupe de la sauvegarde de ses forêts pour se prémunir de nouvelles catastrophes naturelles.

# Le « dépérissement des forêts » : Un faux débat ?

Le deuxième événement clé principalement traité par l'historiographie est le débat sur la « mort des forêts ». Ce phénomène se fait jour en Allemagne en 1981, avant de prendre une ampleur considérable en Suisse alémanique en 1983 puis en Suisse romande<sup>8</sup>. Les forestiers semblent en effet s'inquiéter de l'état des arbres ; ceux-ci souffrent des attaques du bostryche et des pluies acides. Après une importante médiatisation du phénomène, l'inquiétude passe du milieu des forestiers à la société civile, surtout en Suisse allemande. Le 5 mai 1984, 30'000 personnes se réunissent à Berne pour que des mesures adéquates soient adoptées afin d'enrayer le dépérissement des forêts suisses<sup>9</sup>. Les avis des forestiers divergent sur la cause du mal, mais ce sont surtout les médias et certains politiciens qui tendent à exagérer la gravité de la situation. Reste que le phénomène de la « mort des forêts » témoigne d'une sensibilité nouvelle par rapport à l'environnement, qui se cristallise par ce moment de peur panique à l'idée de perdre les forêts<sup>10</sup>. Parallèlement, l'attention des Suisses s'est depuis les années 1970 aussi portée sur les pollutions atmosphériques. Le débat sur la « mort des forêts » semble avoir finalement contribué à l'acceptation en 1985 de l'Ordonnance fédérale sur la protection de l'air. Cependant, le lien entre la pollution de l'air et l'état des forêts dans les années 1980 n'a à ce jour pas pu être prouvé<sup>11</sup>.

Ces deux moments clés constitueront les bornes de notre analyse.

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> DELLA CASA Philippe, IRNIGER Margrit, SCHULER Anton, « Forêt », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 29 avril 2015, URL : https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007849/2015-04-29/, consulté le 30.03.2021

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> MILLIER Roland, *Matériaux pour l'histoire de l'environnement en Suisse : patrimoine, écologisme et environnement (1815-1998), chronologie commentée*, Berne, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1999, p. 186

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> Idem

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> DELLA CASA Philippe, IRNIGER Margrit, SCHULER Anton, « Forêt », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 29 avril 2015, URL : https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007849/2015-04-29/, consulté le 30.03.2021

# III. Présentation critique du corpus de sources

# Le Journal forestier suisse

Publié depuis 1850, le *Journal forestier suisse* (JFS) est l'organe francophone officiel de la *Société forestière suisse* (SFS) fondée en 1843, toujours active à ce jour et comptant quelque 800 membres<sup>12</sup>. Le JFS se situe au croisement de la revue scientifique et du magazine professionnel, en s'adressant à la fois aux diplômés des écoles supérieures et aux praticiens de la forêt<sup>13</sup>. À sa fondation, la SFS prend pour tâche le « soutien à la foresterie dans son ensemble » et a pour ambition une « collaboration confédérale amicale »<sup>14</sup>. La jeune *Société forestière suisse* s'attelle à promouvoir et à coordonner une « bonne » foresterie afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement en bois. La science forestière, née au 18ème siècle en Allemagne, a pour visée première la lutte contre les pénuries de bois, et la SFS souhaite ainsi transmettre au peuple helvétique « des vues plus correctes et de meilleurs principes sur le traitement des forêts »<sup>15</sup>.

L'inspecteur des forêts bernois Karl Kasthofer, reconnu pour ses efforts de conservation des forêts de montagne, est le premier président de la SFS, puis premier rédacteur en chef du journal. En 1861, la rédaction du « *Journal suisse d'économie forestière* » est assignée aux professeurs Elias Landolt et J. Kopp de l'EPFZ, et le journal prend une tournure plus « scientifique ». En 1874, il compte quelque 800 abonnés, dont le tiers est francophone <sup>16</sup>. En 1893, Elias Landolt prend congé de sa place de rédacteur, et c'est l'adjoint à l'Inspectorat fédéral des forêts, le docteur Frankhauser qui reprend le flambeau jusqu'en 1912. Pour des raisons financières, les éditions francophone et germanophone fusionnent dans les années 1880, puis se séparent à nouveau en 1900. De 1902 à 1914, c'est le professeur Maurice Decoppet qui se charge de l'édition française, puis de mai 1915 jusqu'à la fin de l'année 1945, c'est le professeur de sciences forestières Henri Badoux. Lors du 75 ème anniversaire du JFS en 1924, Henri Badoux revendique avec fierté la caractéristique spécifique du journal, qui est de « satisfaire aux exigences des professionnels, en même temps que d'instruire et de recréer tous les amis de la forêt » <sup>17</sup>. Dans les années 1920, il semblerait que l'organe francophone de la SFS

<sup>12</sup> Société forestière suisse, https://www.forstverein.ch/fr/qui-sommes-nous/portrait

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Société forestière suisse, https://www.forstverein.ch/fr/journal-forestier-suisse/buts-et-orientation

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> SCHULER Anton, « La fondation de la société forestière suisse en l'an 1843 et son rôle dans la politique et la législation forestière helvétique », *Annales des Ponts et Chaussées*, Vol. 2002, Issue 103, 2002, p. 51

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> RINIKER J., ROULET J., SCHWYTER A., « Au comité permanent de la société des forestiers suisses », *Journal forestier suisse*, novembre 1874, p. 208

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Ibidem, p. 218

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> BADOUX Henri, « Coup d'œil rétrospectif sur le Journal forestier suisse », *Journal forestier suisse*, juillet-août 1924, p. 128

compte plus de lecteurs que son homologue germanophone, et cela notamment grâce au dévouement de la Société vaudoise des forestiers<sup>18</sup>. La fine conciliation du pôle scientifique et du pôle pratique, formant tous deux « l'art forestier », fait toute la particularité du journal. Cette « diversification » lui permet de retenir plus d'abonnés. Cependant, par manque de collaborateurs, dès janvier 1946 le *Journal forestier suisse* et la *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen* sont réunis en un seul journal bilingue, qui continue de paraître tous les mois<sup>19</sup>. La rédaction est alors confiée au professeur Hans Leibundgut à Zürich jusqu'en 1979, puis reprise par le professeur Kurt Eiberle<sup>20</sup>.

D'amblé nous constatons que le *Journal forestier suisse* n'est pas le fait d'amateurs de la forêt, mais qu'il est dès sa création étroitement lié au département de sciences forestières de l'École polytechnique fédérale de Zürich. Que ce soit par la figure de Elias Landolt, professeur de l'EPFZ et député au Grand Conseil zurichois, par celle de Maurice Decoppet, également professeur de sciences forestières à l'EPFZ et inspecteur fédéral des forêts, ou encore celle de Henri Badoux, professeur et directeur de l'Institut fédéral de recherches forestières à Zürich, le JFS se fait très proche du milieu académique et scientifique. De même, après 1945, la rédaction est confiée à Hans Leibundgut, lui aussi professeur puis recteur de l'école polytechnique et docteur *honoris causa* de l'Université de Munich et de Vienne<sup>21</sup>, puis à Kurt Eiberle, professeur titulaire et engagé à l'Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage.

#### Description structurelle du Journal forestier suisse

À ses débuts, le JFS compte environ 16 pages<sup>22</sup>. Dans les années 1870, il porte le nom de « Journal suisse d'économie forestière » et est composé de sept rubriques principales ; Affaires de la société, Travaux originaux, Communications diverses sur l'économie forestière, Correspondance, Bulletin, Littérature et Nouvelles du personnel. Au cours du 20ème siècle, certaines rubriques fusionnent ou changent de nom, mais la dynamique et les ambitions du journal restent les mêmes. Il transmet les affaires internes à la Société, en rapportant par

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> BADOUX Henri, « Coup d'œil rétrospectif sur le Journal forestier suisse », *Journal forestier suisse*, juillet-août 1924, p. 128

<sup>&</sup>lt;sup>19</sup> S.n., « À nos lecteurs », *Journal forestier suisse*, janvier 1946, p. 2

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> BOREL François, « Hommage au « Comité de rédaction » 1980-1981 », *Journal forestier suisse*, octobre 1981, p. 817

<sup>&</sup>lt;sup>21</sup> HÜRLIMANN Katja, « Hans Leibundgut », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 10 septembre 2010, URL : https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/031253/2010-09-10/, consulté le 29.05.2021

<sup>&</sup>lt;sup>22</sup> BADOUX Henri, « Coup d'œil rétrospectif sur le Journal forestier suisse », *Journal forestier suisse*, juillet-août 1924, p. 122

exemple les procès-verbaux des séances et des assemblées ou la liste actualisée de ses membres. La rubrique *Travaux originaux* délivre les articles principaux du journal, qui s'attardent sur tout genre de thématiques concernant la forêt. Ils prennent un caractère plus ou moins scientifique, et parfois très pratique, selon s'ils ont été rédigés par le rédacteur en chef, un professeur de l'EPFZ ou un ingénieur forestier. Le journal souhaite « vouer une attention égale aux intérêts forestiers de toutes les parties de la Suisse », et enjoint ainsi les forestiers de tous les cantons à faire parvenir leurs articles<sup>23</sup>. Il présente ensuite l'actualité forestière aux échelles cantonale, nationale et internationale. La rubrique *Littérature* présente les publications récentes dans le domaine de la science forestière. Dès le début du 20<sup>ème</sup> siècle, le journal perd son appellation de « *Journal suisse d'économie forestière* » pour devenir le *Journal forestier suisse*. Jusqu'à la fin de l'année 1945, le nombre de pages est proche de vingt, et c'est la rubrique *Articles* qui occupe la part la plus importante du JFS. Dès lors, elle s'enrichit de nombreuses illustrations et photographies. Lors de la fusion du JFS avec la *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen* en 1946, les rubriques restent sensiblement les mêmes, mais le contenu germanophone est quantitativement plus important.

# **Problématique**

Le Journal forestier suisse, revue à la fois scientifique et professionnelle, nous donne accès aux discours produits par le milieu des forestiers suisses, allants des professeurs en sciences forestières jusqu'aux ingénieurs forestiers et praticiens de la forêt. Lorsque la Loi fédérale sur les forêts est adoptée, sa mise en application devient la mission première des forestiers suisses. Au travers de l'analyse du JFS, nous souhaitons dépasser l'organisation pragmatique de la protection et de l'aménagement forestier, pour comprendre par quelles représentations de la forêt le milieu des forestiers motive ses interventions. Nous poursuivrons notre analyse sur tout le siècle durant, afin de dégager l'évolution des discours produits sur la forêt, pour finalement comprendre ce que représente la forêt pour le forestier au moment de la « mort des forêts » dans les années 1980. Des années 1870 aux années 1980, nous souhaitons ainsi au travers de l'analyse retracer les différentes phases de l'évolution de la perception de la forêt, en constatant si celles-ci correspondent notamment à l'état présent de l'historiographie. Nous tenterons de comprendre pour quels motifs et par quelles représentations de la forêt le milieu forestier décide alors de la conserver ou non, de la protéger ou non, et quelles fonctions il lui attribue.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>23</sup> S.n., « À nos lecteurs », Journal forestier suisse, janvier 1862, p. 1

## Sélection du corpus de sources

Afin de répondre à notre problématique, nous avons procédé à un échantillonnage d'articles, sélectionnés à intervalle régulier, afin de rendre compte de l'évolution des discours. Pour ce faire, nous avons sélectionné un article tous les dix ans. Ainsi, pour les années 1870, 1880, 1890, etc., et cela jusqu'en 1980, un article a été choisi par année. Aux vues de l'étendue des sources, il s'est révélé impossible dans le cadre du présent travail de toutes les passer en revue, mais les années à chiffre rond ont été examinées avec attention de janvier à décembre. Les années 1880 et 1890 étant cependant manquantes, nous avons sélectionné un article pour l'année 1879, puis à nouveau pour l'année 1900. Nous avons choisi de travailler sur la rubrique Articles du journal, les articles s'y trouvant étant très descriptifs et complets à propos de la forêt. En effet, nous laissons de côté les autres rubriques, telles que la Chronique forestière, qui se veulent plus factuelles que descriptives. Nous avons principalement dirigé notre attention sur les articles faisant intervenir l'expertise, l'appréciation ou l'opinion directe d'un praticien de la forêt sur une thématique particulière. Afin de précisément saisir la pertinence et la portée de nos bornes chronologiques, nous avons également passé en revue puis sélectionné des articles supplémentaires pour les années 1874, puis 1984 et 1985 (années où le débat sur la « mort des forêts » est le plus présent dans le Journal).

Comme mentionné précédemment, pendant de longues années, l'organe de la SFS est à la fois édité en allemand et en français, puis fusionne définitivement en 1946 pour devenir un organe mensuel bilingue. Dans le cadre du présent travail, nous travaillons dès les années 1870 sur l'organe francophone, le *Journal forestier suisse*. De fait, lorsque nous abordons la période allant de 1946 aux années 1980, nous privilégions les sources francophones, pour marquer une certaine continuité dans l'analyse du contenu et des discours des forestiers.

Afin de rendre notre analyse plus intelligible, nous la divisons en trois parties entrecoupées par la contextualisation historique.

# IV. Contextualisation et analyse

# L'environnement et la forêt dans la seconde moitié du 19ème siècle

Au 19<sup>ème</sup> siècle, le rapport que l'homme entretient avec la nature est caractérisé par le goût des grandes entreprises humaines, et par la foi inébranlable placée dans les techniques et les progrès de la science. Il entretient un rapport de force avec la nature ; il cherche à la soumettre pour s'en protéger et pour en tirer profit. Les marais sont asséchés et les cours d'eau corrigés, sans que l'on se soucie de l'impact futur de telles modifications. Les animaux sauvages comme le lynx, le loup ou encore l'ours sont traqués puis abattus. Les derniers représentants de ces

espèces sont tous éliminés à la fin du siècle<sup>24</sup>. La lutte avec les éléments naturels est ainsi fortement valorisée, et la montagne devient un espace à conquérir. L'ascension du mont Cervin en 1865 soulève un fort émerveillement au sein de la population, alors que la percée du Gothard entre 1872 et 1880 incarne la fascination sans bornes pour le progrès technique<sup>25</sup>. L'environnement est ainsi considéré comme un élément indocile qu'il faut maîtriser et soumettre<sup>26</sup>. Au milieu du 19<sup>ème</sup> siècle, la forêt recouvre environ 15% du territoire national suisse<sup>27</sup>. Puisque le bois constitue une des principales sources d'énergie, les ressources forestières subissent une forte pression, et la disette de bois est perpétuellement redoutée. Le déboisement est un moyen encore largement utilisé pour étendre la surface des terres cultivables. La déforestation commence cependant à être remise en cause puis incriminée, considérant que la forêt protège des vents et du soleil, et maintient une température et un taux d'humidité adéquats<sup>28</sup>. Le siècle est effectivement marqué par de nombreuses catastrophes naturelles. Un nombre notable d'éboulements et avalanches provoquent de grands dégâts dans les vallées alpines alors que les régions plus basses subissent d'importantes inondations<sup>29</sup>. Les inondations désastreuses de 1868 déclenchent l'intervention fédérale, menant à l'adoption de l'article 24 en 1874 qui confère à la Confédération la « haute surveillance » de la police des forêts. Cette « transition forestière » est aussi rendue possible par certains facteurs socioéconomiques et structurels. Le déclin de la population agricole rend plus de terres disponibles pour la reforestation, et facilite ainsi le processus de reboisement. À la fin du 19<sup>ème</sup>, l'utilisation du bois comme ressource énergétique ne cesse de diminuer, et réduit les coupes. En effet, grâce à la densification des réseaux de transport, d'autres sources d'énergie et matières premières deviennent accessibles. Certains cantons importent d'importantes quantités de charbon et de bois étranger<sup>30</sup>. Par la lutte contre le déboisement, les forestiers engagent les prémices d'un discours écologique, puisqu'ils sont les premiers à réorienter la perspective qui

<sup>&</sup>lt;sup>24</sup> WALTER François, Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos jours, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1990, p. 111

<sup>&</sup>lt;sup>25</sup> Ibidem, p. 94

<sup>&</sup>lt;sup>26</sup> Ibidem, p. 75

<sup>&</sup>lt;sup>27</sup> MATHER A. S., FAIRBAIRN J., « From Floods to Reforestation: The Forest Transition in Switzerland », *Environment and History*, Vol. 6, No. 4, 2000, p. 399

<sup>&</sup>lt;sup>28</sup> WALTER François, Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos jours, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1990, p. 77

<sup>&</sup>lt;sup>29</sup> MILLIER Roland, *Matériaux pour l'histoire de l'environnement en Suisse : patrimoine, écologisme et environnement (1815-1998), chronologie commentée*, Berne, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1999, p. 21

<sup>&</sup>lt;sup>30</sup> MATHER A. S., FAIRBAIRN J., « From Floods to Reforestation: The Forest Transition in Switzerland », *Environment and History*, Vol. 6, No. 4, 2000, p. 412

considérait la nature comme perpétuellement régénératrice, et saisissent à présent les séquelles de l'action humaine<sup>31</sup>.

La fin du 19<sup>ème</sup> siècle se caractérise aussi par l'importance des dégâts engendrés par les pollutions industrielles. Cependant, au même titre que l'on protège la forêt pour protéger la population, les pollutions industrielles sont redoutées pour le préjudice qu'elles constituent pour la santé de l'homme, mais en aucun cas leurs effets délétères sur la nature ne sont considérés.

## La fonction protectrice de la forêt

Par l'adoption de l'article 24, la Suisse reconnaît de fait la fonction protectrice de la forêt contre les inondations. Auparavant, si le forestier craignait l'exploitation excessive de la forêt c'était avant tout par crainte de disettes de bois. En 1870 déjà, le JFS reconnait que la conservation et l'aménagement de la forêt engagent une dimension supplémentaire ; en protégeant la forêt, le forestier se protège lui-même, ainsi que les siens<sup>32</sup>.

Dans son traitement de la forêt, le forestier de la fin du 19ème siècle saisit tout à fait les notions de temporalité et de sacrifice. Il sait « mettre les intérêts de l'avenir au-dessus des avantages du moment »<sup>33</sup> et reconnaît que la pratique de la sylviculture se caractérise par une planification et une intervention sur le « temps long ». L'ingénieur forestier, qui a appris à « laisser le temps aux arbres » déplore la hâte de certains propriétaires à exploiter leur portion de forêt<sup>34</sup>. Il ne considère pas la forêt comme un phénomène limité, mais comme un élément à saisir sur une large étendue territoriale. Ainsi, l'unification des pratiques sylvicoles à l'échelle nationale est un élément tout à fait désirable à ses yeux. De même, la forêt n'est pas non plus perçue comme un phénomène unifié, mais est considérée comme étant un élément hétérogène composé d'une diversité d'essences. Les rédacteurs du JFS parlent plus volontiers « des forêts » plutôt que de « la forêt ». Par rapport à la fonction de protection, l'aspect esthétique de la forêt semble rester absolument secondaire. Un reboisement faisant la fierté de son propriétaire pour sa beauté est, selon l'ingénieur forestier, un reboisement à proscrire si celui-ci est composé d'essences faiblement résistantes aux dangers naturels<sup>35</sup>. Elias Landolt reconnait par exemple la beauté de l'épicéa, mais considère sa monoculture comme étant très imprudente. Ainsi, le forestier

<sup>&</sup>lt;sup>31</sup> WALTER François, Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos jours, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1990, p. 75

<sup>&</sup>lt;sup>32</sup> LANDOLT Elias, « De la législation forestière en Suisse », Journal forestier suisse, janvier 1870, p. 3

<sup>&</sup>lt;sup>33</sup> Ibidem. p. 6

<sup>&</sup>lt;sup>34</sup> LANDOLT Elias, « Le rajeunissement de nos forêts dans la plaine, sur les coteaux et sur les montagnes », *Journal forestier suisse*, 1879, p. 7

<sup>&</sup>lt;sup>35</sup> Ibidem, p. 3

cherche à rendre sa forêt forte, pour qu'elle résiste aux intempéries, aux vents forts, aux insectes et aux maladies. Pour ce faire, il considère le milieu, et adapte sa technique de culture afin de préserver au maximum la fertilité des sols. Si la forêt est protégée et aménagée avec soins, c'est parce qu'elle est elle-même perçue et considérée comme protégeant l'homme.

## La forêt comme source de revenus et de prospérité générale

Bien que le maintien de la fonction protectrice de la forêt soit l'objectif majeur de la sylviculture de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, la fonction du forestier reste centrée autour de « l'économie forestière », c'est-à-dire de la production de bois. Ainsi, la forêt demeure perçue comme une formidable source de matière première.

La demande en bois de chauffage tend à diminuer à la fin du siècle, mais celle en bois d'œuvre ne diminue pas, bien au contraire. Pour produire du bois de qualité, l'ingénieur forestier réalise ses coupes avec soin, et est disposé à repousser le moment de l'exploitation prévue si nécessaire, afin d'obtenir de meilleurs produits. Étant conscient que l'offre et la demande varient constamment, il planifie sa culture sur le temps long dans l'optique de réaliser une « excellente affaire financière »<sup>36</sup>. Pour l'inspecteur forestier appenzellois Keel, une bonne culture forestière est celle qui mène à la prospérité générale des communes. Les forestiers et les propriétaires qui permettent de mener une économie forestière prospère sont qualifiés d'hommes « cultivés, industriels et commerçants »<sup>37</sup>. La pratique de l'art forestier revêt dans les yeux de l'inspecteur une dimension de dévouement et de service envers la population et la patrie. Afin d'assurer l'essor de l'économie forestière, le milieu forestier aspire à une formation sérieuse du personnel forestier. Elias Landolt insiste également sur la nécessité de planifier un aménagement forestier à l'échelle du pays. Si les particularités des essences sont constamment discutées, si les méthodes de culture visent à être perfectionnées et rationalisées, c'est avant tout dans le but d'augmenter les rendements. Le forestier planifie, aménage, teste, rationalise et affine sa gestion forestière afin d'augmenter la production. La forêt est considérée avant tout selon le bois qu'elle est susceptible de délivrer et les profits qu'elle permet d'engendrer.

Bien que de nombreux facteurs soient pris en compte et considérés dans le processus d'aménagement des forêts, c'est la production qui constitue la visée finale et qui reste au centre des préoccupations du forestier. Ainsi, tout le soin appliqué au traitement des forêts est toujours motivé par des fins utilitaristes. À la fin du 19ème siècle donc, si la forêt est protégée et aménagée

<sup>&</sup>lt;sup>36</sup> S.n., « La production du bois d'œuvre comme but de la sylviculture », *Journal forestier suisse*, janvier 1900, p.

<sup>&</sup>lt;sup>37</sup> S.n., « Discours de Mr. l'inspecteur forestier Keel », Journal forestier suisse, avril 1874, p. 56

avec soin, c'est pour renforcer sa fonction protectrice certes, mais elle reste aux yeux du forestier une splendide source de revenus et de prospérité matérielle.

#### La forêt comme nouveau terrain de l'innovation

En 1879, Elias Landolt s'adresse directement aux propriétaires de forêts afin de les mettre en garde quant à l'utilisation de certaines méthodes de culture populaires, telles que la coupe rase et le repeuplement artificiel de l'épicéa<sup>38</sup>. Il recommande au contraire la culture du sapin blanc et du hêtre, qui apportent un facteur fertilisant plus important pour le sol. Landolt souhaite doter la Suisse d'essences robustes et précieuses, et pour cela, les méthodes de sylviculture sont exposées et discutées sans cesse au fil des articles du JFS. La forêt s'avère constituer aux yeux des forestiers un véritable terrain d'expérimentation et de découvertes. Le sylviculteur appréhende les mécanismes du milieu naturel avec toujours plus de précision, et apprend à les utiliser à l'avantage de sa culture et de ses objectifs d'exploitation. L'aménagement se fait toujours plus rationnel, et les solutions offertes par la science forestière semblent sans bornes. Lorsque l'inspecteur forestier Keel adresse son discours à ses élèves en fin de formation, il qualifie la science forestière de « fille de la nécessité » et « fée bienfaisante »<sup>39</sup>. Elle a été nécessaire pendant de nombreuses années pour prévenir les disettes de bois et est à présent celle qui permet de lutter efficacement contre le déboisement. Le forestier accorde sa confiance et place tous ses espoirs dans cette science qui s'avère prometteuse. La forêt semble regorger de possibilités, et de nombreux mécanismes naturels sont encore à découvrir. L'inspecteur s'émerveille ainsi des promesses de la chimie; « Quelle science féconde est par exemple la chimie, [...] qui rend l'agriculteur et beaucoup d'industriels capables de vaquer à leurs travaux avec plus d'intelligence et de profit »<sup>40</sup>. Il perçoit la forêt comme le prochain territoire que le progrès doit conquérir, et l'assimile à un projet plus grand encore : « Tout dans le monde se développe et vise à un grand but qui nous est assigné par la Providence »41, et la forêt ne doit selon lui pas demeurer en reste.

<sup>&</sup>lt;sup>38</sup> LANDOLT Elias, « Le rajeunissement de nos forêts dans la plaine, sur les coteaux et sur les montagnes », *Journal forestier suisse*, 1879, pp. 2-10

<sup>&</sup>lt;sup>39</sup> S.n., « Discours de Mr. l'inspecteur forestier Keel », Journal forestier suisse, avril 1874, p. 58

<sup>&</sup>lt;sup>40</sup> Idem

<sup>&</sup>lt;sup>41</sup> Idem

# L'environnement et la forêt dans la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle

Le début du 20<sup>ème</sup> siècle est une période fortement marquée par la croissance urbaine et par le démarrage de l'industrie chimique, qui transforment le paysage rapidement et éveillent une certaine conscience du risque après que des émissions toxiques aient empoissonné l'air et les eaux. Les pêcheurs font notamment partie des premiers « lanceurs d'alerte » concernant les pollutions<sup>42</sup>. Ce sont cependant les risques pour la santé humaine qui préoccupent surtout les esprits, relayant les dégradations environnementales au second plan.

Face aux bouleversements socioéconomiques de ce début de siècle, les Suisses expriment la nostalgie d'une « harmonie avec la nature » des temps passés. Cette nouvelle sensibilisation à la nature se cristallise sur une perception esthétisante des éléments naturels et du paysage. Ainsi, c'est le souci esthétique qui motive la sauvegarde de certaines entités naturelles particulières, comme les blocs erratiques ou les vieux arbres<sup>43</sup>. La mise sous protection d'un élément naturel particulier constitue cependant une action coûteuse, pour laquelle les fonds d'une société de protection privée ne suffisent généralement pas, et c'est par l'association de fonds privés et de capitaux issus de la Confédération ou du canton qu'un bloc erratique peut être acheté puis protégé<sup>44</sup>. La sélection de sites naturels à protéger ne repose alors pas encore sur des arguments scientifiques, mais on commence à défendre une utilisation non productive des sites<sup>45</sup>. C'est autour de cette dynamique-là que se constitue le Heimatschutz à Berne en 1905. L'idéologie de la Ligue pour la beauté repose sur l'idéalisation de la vie rurale, et dénonce l'utilitarisme moderne et la banalisation du paysage<sup>46</sup>. Les débats se cristallisent notamment sur les Alpes, où depuis la fin du 19ème siècle le tourisme s'y développe de manière fulgurante. Le Heimatschutz lance une campagne d'opposition au projet de construction d'un chemin de fer à crémaillère reliant Zermatt au sommet du Cervin.

Deux étapes sont décisives pour la protection de la nature et du paysage en Suisse ; il s'agit en premier lieu de la création de la Commission Suisse pour la Protection de la Nature (CSPN) en 1906, puis de la création du Parc National des Grisons en 1914. Avec Paul Sarasin à sa tête, la

<sup>&</sup>lt;sup>42</sup> WALTER François, Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos jours, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1990, p. 106

<sup>&</sup>lt;sup>43</sup> Ibidem, p. 126

<sup>&</sup>lt;sup>44</sup> MILLIER Roland, *Matériaux pour l'histoire de l'environnement en Suisse : patrimoine, écologisme et environnement (1815-1998), chronologie commentée*, Berne, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1999, p. 53

<sup>&</sup>lt;sup>45</sup> WALTER François, *Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos jours*, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1990, p. 130

<sup>&</sup>lt;sup>46</sup> BACHMANN Stefan, « Heimmatschutz », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 18 avril 2012, URL : https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016450/2012-04-18/, consulté le 08.05.2021

CSPN obtient un statut quasi officiel et se donne pour ambition de recenser tous les monuments naturels à protéger. Joint à la Société Helvétique des Sciences Naturelles (SHSN), la CSPN lance le projet initial de création du Parc National suisse en 1908. Afin de récolter les capitaux nécessaires à la réalisation du projet, la Ligue Suisse pour la Protection de la Nature (LSPN) est créée en 1909, comme organisation de soutien populaire au Parc national. La naissance de la LSPN n'est cependant pas le résultat d'une impulsion populaire, mais de la ténacité d'une poignée de passionnés. La LSPN lance l'initiative d'une cotisation modeste, la « ligue populaire à un franc », afin de financer la protection de l'ensemble des monuments naturels de la Suisse, mais surtout afin d'assurer le financement nécessaire à la fondation du Parc National<sup>47</sup>. L'Arrêté fédéral du 3 avril 1914 prévoit que « les frais de location du territoire soient à la charge de la Confédération, l'administration et la surveillance à la charge de la LSPN, et la recherche scientifique confiée à la SHSN »<sup>48</sup>. Il s'agit alors d'une collaboration entre pouvoirs publics et associations privées, et Paul Sarasin est nommé à la présidence de la Commission Fédérale pour le Parc National. En plus de la création de la CSPN et du Parc National, le début du 20ème siècle est également marqué d'importantes initiatives non gouvernementales, telles que la fondation du Heimatschutz, de la LSPN, de l'Atlas pittoresque de la Suisse, ou encore de la revue Nos Oiseaux en 1913<sup>49</sup>.

Durant le premier conflit mondial, la tendance esthétisante de la nature se mêle à un sentiment patriotique qui utilise les éléments du paysage pour renforcer l'identité suisse face à la montée des nationalismes. Le mouvement de retour à la nature se teinte alors de nationalisme et de patriotisme, mais également d'une tendance anti-urbaine et parfois xénophobe<sup>50</sup>. La guerre entraînant une baisse importante du tourisme, le projet de funiculaire sur le mont Cervin est abandonné, au grand soulagement des protecteurs de la nature<sup>51</sup>. Porté par l'élan patriotique, le mouvement suisse de protection de la nature reste important au sortir du conflit mondial.

<sup>&</sup>lt;sup>47</sup> MILLIER Roland, *Matériaux pour l'histoire de l'environnement en Suisse : patrimoine, écologisme et environnement (1815-1998), chronologie commentée,* Berne, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1999, p. 53

<sup>&</sup>lt;sup>48</sup> Ibidem, p. 54

<sup>&</sup>lt;sup>49</sup> Ibidem, p. 55

<sup>&</sup>lt;sup>50</sup> WALTER François, Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos jours, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1990, p. 135

<sup>&</sup>lt;sup>51</sup> MILLIER Roland, *Matériaux pour l'histoire de l'environnement en Suisse : patrimoine, écologisme et environnement (1815-1998), chronologie commentée*, Berne, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1999, p. 55

Plus fortement qu'auparavant, les années 1920 et 1930 sont caractérisées par différentes formes de « retour à la nature »<sup>52</sup>. Que ce soit par la médecine « naturelle », la pratique du sport au grand air ou par l'importance accordée aux espaces verts dans les villes, tout ce qui semble alors « plus naturel » connaît un véritable regain d'intérêt. La randonnée pédestre, le scoutisme et le camping connaissent un vif succès. Cette tendance semble s'inscrire dans une forme de nostalgie de l'ère préindustrielle, et tend à aspirer à un mode de vie plus communautaire et coopératif<sup>53</sup>. Les protecteurs de la nature engagés ont cependant de quoi s'inquiéter puisque la chasse abusive et le braconnage sont des pratiques répandues, et plus encore en Valais, où elles ont appauvri la faune<sup>54</sup>. Toutefois, cette période n'est pas marquée par des avancées notables dans le domaine de la protection de la nature. L'entre-deux-guerres se caractérise surtout par un climat patriotique qui marque l'apogée des « valeurs paysannes ». Le ruralisme devient alors synonyme d'harmonie avec la nature, et se place en opposition aux transformations technologiques, économiques et sociales<sup>55</sup>. Ce phénomène se cristallise notamment autour d'un sentiment d'hostilité à l'égard des automobiles. Les années 1930 marquent également le succès de l'introduction de l'agriculture biodynamique de Rudolf Steiner et de l'agriculture bioorganique du bernois Hans Müller. De nombreux domaines agricoles, surtout suisses alémaniques, se mettent à réadapter leurs méthodes de production.

Une première tentative de législation sur la protection de la nature et du patrimoine est entreprise en 1924, mais est rejetée. En 1936, le Conseil fédéral crée la Commission Fédérale pour la protection de la Nature et du Paysage (CFNP), mais jusqu'en 1962, la CFNP ne dispose pas de bases légales ni constitutionnelles<sup>56</sup>. Cependant, tous les cantons ont en 1935 des dispositions de protection de la faune et de la flore. Certains protègent également des sites urbains ou des monuments naturels particuliers, d'autres règlementent l'affichage publicitaire<sup>57</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>52</sup> WALTER François, Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos jours, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1990, p. 171

<sup>&</sup>lt;sup>53</sup> MILLIER Roland, *Matériaux pour l'histoire de l'environnement en Suisse : patrimoine, écologisme et environnement (1815-1998), chronologie commentée,* Berne, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1999, p. 73

<sup>&</sup>lt;sup>54</sup> Ibidem, p. 70

<sup>&</sup>lt;sup>55</sup> Ibidem, p. 71

<sup>&</sup>lt;sup>56</sup> Ibidem p. 73

<sup>&</sup>lt;sup>57</sup> WALTER François, Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos jours, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1990, p. 191

À la veille de la Seconde Guerre mondiale, les initiatives de protection commencent à appuyer leurs discours sur des arguments scientifiques. Les concepts fondamentaux de la science écologique, tels que les concepts de biosphère ou d'écosystème, sont débattus dans la littérature scientifique et sont peu à peu vulgarisés<sup>58</sup>. La nouvelle conception biologique des éléments naturels permet de considérer les choses d'une manière plus globale. Ainsi, on considère l'interaction entre les éléments et on ne protège plus les mécanismes particuliers<sup>59</sup>. De même, l'homme est aussi considéré comme un être biologique intégré à son milieu. Cette considération permet de rompre la conception opposant la société et la nature.

Cependant, aux vues du contexte international, la protection de la nature cède le pas aux exigences militaires. La nature est à nouveau absorbée par le discours patriotique, et est pleinement intégrée à la Défense spirituelle. Ainsi, on se tient prêt à défendre sa patrie par « amour pour la beauté de nos paysages »60. Le massif alpin quant à lui est relayé au rôle de « réduit » national, et c'est par et pour la stratégie militaire qu'il est défendu. Le plan Wahlen, visant à étendre et intensifier les cultures, suscite notamment de vives oppositions au sein des organisations protectrices<sup>61</sup>. Les arguments économiques l'emportent cependant, et l'on procède alors à de grands déboisements et défrichements, normalement interdits par la loi forestière de 1902. De nombreux arbres d'ornement, buissons, haies, mais aussi marécages et cours d'eau sont sacrifiés au profit des rendements agricoles. La forêt paye un lourd tribut pour répondre aux besoins énergétiques, et les forestiers suisses assistent à la négation de leur politique d'aménagement forestier pratiquée depuis la fin du 19ème siècle. Cependant, le JFS n'émet pas de critiques à ce sujet<sup>62</sup>. Au travers du plan d'aménagement Wahlen, c'est une attitude prévisionnelle qui est adoptée à l'égard de la nature. Bien que l'utilité et la rentabilité des ressources constituent les facteurs décisionnels les plus importants, cette nouvelle attitude permet d'appréhender les ressources naturelles et la nature sous un nouvel angle, considérant l'harmonie future des éléments naturels<sup>63</sup>. Le rapport à l'environnement demeure cependant dominé par une approche passant par le prisme de la technologie et de l'économie. Dès 1945,

<sup>&</sup>lt;sup>58</sup> MILLIER Roland, *Matériaux pour l'histoire de l'environnement en Suisse : patrimoine, écologisme et environnement (1815-1998), chronologie commentée,* Berne, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1999, p. 74

<sup>&</sup>lt;sup>59</sup> WALTER François, Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos jours, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1990, p. 175

<sup>&</sup>lt;sup>60</sup> MILLIER Roland, *Matériaux pour l'histoire de l'environnement en Suisse : patrimoine, écologisme et environnement (1815-1998), chronologie commentée*, Berne, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1999, p. 72

<sup>&</sup>lt;sup>61</sup> WALTER François, Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos jours, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1990, p. 210

<sup>&</sup>lt;sup>62</sup> Ibidem p. 213

<sup>&</sup>lt;sup>63</sup> Ibidem, p. 216

le *Heimatschutz et* le *Naturschutz* se réunissent sous l'appellation *Pro Helvetica*, et visent dès lors à coordonner les actions des différentes associations de protection.

#### La forêt comme secteur industriel

Le bois tiré des forêts suisses est une matière première brute qui va être transformée en produit commercialisable. Un soin tout particulier est porté sur le choix des essences, qui selon leurs caractéristiques propres, engendrent un produit plus ou moins précieux et robuste. Ce qui importe pour l'industrie du bois, c'est l'utilité et le revenu que l'on peut retirer d'un produit ligneux. Lorsque l'ingénieur forestier traite la forêt, il adopte une perspective calquée sur celle de l'industrie, afin de répondre aux attentes des artisans et aux besoins du marché. Si une essence indigène n'est pas satisfaisante, le forestier ne voit aucun inconvénient à la remplacer par une espèce exotique. Les techniques forestières permettent ainsi de « jouer » avec les différentes essences pour en retirer la meilleure production possible. Dans les yeux de l'ingénieur forestier, la forêt est une grande culture qui doit être rentable, et toutes les techniques sont bonnes si elles permettent d'atteindre ce but.

L'ingénieur forestier demeure ainsi dans un paradigme productiviste, celui de « l'économie forestière ». Le JFS attend ainsi de la forêt « un accroissement rapide et une plus grande production » et regrette la diminution de consommation de bois de chauffage<sup>64</sup>. Malgré les visées productivistes de la foresterie suisse, l'aménagement forestier et la production de bois sont gérés de sorte à ne jamais tomber dans la surexploitation. Rappelons que la diminution de l'aire forestière est à présent interdite, et que parallèlement à l'exploitation est menée une vaste campagne d'afforestation. Un article paru en avril 1930 revendique le principe de la « primauté de la culture », qui consiste à ne pas subordonner les méthodes d'exploitation au volume de coupe idéalement souhaité<sup>65</sup>. La perception du revenu et l'opération culturale doivent rester des choses distinctes. Bien qu'elle reste perçue comme un secteur lucratif, la forêt est exploitée avec réflexion et précaution. Ainsi, le sylviculteur prend conscience de l'absurdité de certains modes de planification, trop rationalisés : il est par exemple impossible de prédéterminer les résultats d'une récolte, comme on prédéterminerait le résultat d'une production industrielle<sup>66</sup>. La foresterie est un art qui doit rester flexible, autant dans ses pronostics que dans son intervention, pour assurer une culture intensive. Le sylviculteur ne veut pas être soumis à des quotas, mais que lui soit laissé « le choix des voies et moyens pour atteindre le but idéal du

<sup>-</sup>

<sup>&</sup>lt;sup>64</sup> S.n., « De l'opportunité d'introduire des essences exotiques dans la forêt suisse », *Journal forestier suisse*, février 1910, p. 31

 <sup>65</sup> S.n., « Possibilité – Revenu – Culture – Primauté de la culture », Journal forestier suisse, avril 1930, pp. 69-75
 66 Ibidem, p. 71

traitement de la forêt »<sup>67</sup>. Il considère aussi la « lenteur » de la forêt ; son aménagement se prévoit sur plusieurs générations, alors que l'économie des années 1950 sera en perpétuelle évolution.

## La forêt comme objet scientifique

Au fil des articles du JFS, l'utilisation de l'adjectif « biologique » se fait toujours plus fréquente. En avril 1930, l'auteur de l'article défendant la primauté de la culture oppose l'industrie du bois à l'industrie métallurgique, en indiquant que le caractère biologique du milieu forestier ne permet pas de prédire le volume d'une coupe<sup>68</sup>. Pour prévoir une récolte, l'ingénieur forestier doit tenir compte de « l'évolution biologique » des forêts, et considère toutes les conditions du milieu : fertilité du sol, climat, altitude, combinaison des essences, faune et flore. À présent, le sylviculteur considère que sa méthode et sa pratique s'appuient sur l'objectivité scientifique. Il porte un regard plus critique sur ses interventions ; la main humaine et le progrès de ses technologies peuvent être tout à fait mortifères pour la forêt, comme en témoigne l'article sur les champs de bataille français<sup>69</sup>. Ce n'est plus seulement par le progrès technologique et les avancées de la chimie que le forestier souhaite obtenir les meilleurs rendements, mais par une pratique réflexive et « scientifique ». La forêt devient ainsi objet de la science, l'objet de la biologie. L'ingénieur forestier reconnaît la complexité et la sensibilité des mécanismes biologiques. La nature lui semble « être le théâtre d'un conflit continu né de l'opposition de forces contraires »<sup>70</sup>. Le forestier est cependant conscient que l'état et l'aspect des forêts sont le fruit de l'intervention humaine. Aussi, il souhaite dès à présent pratiquer une science forestière « plus proche de la nature », basée sur des données biologiques<sup>71</sup>. Si la biologie et les conditions du milieu sont prises en compte, c'est avant tout pour atteindre au mieux les buts économiques fixés. L'auteur s'interroge sur la culture d'essences d'ombre ou d'essences de lumière, autrement dit il interroge le fait de produire du bois en quantité ou du bois de qualité, afin d'engendrer les meilleurs revenus.

Ainsi, selon le JFS, la pratique de la sylviculture demeure un métier d'art et d'exploitation forestière, mais doit se développer également de manière décisive sur le plan scientifique.

<sup>&</sup>lt;sup>67</sup> S.n., « Possibilité – Revenu – Culture – Primauté de la culture », *Journal forestier suisse*, avril 1930, p. 75

<sup>&</sup>lt;sup>68</sup> Ibidem, p. 71

<sup>&</sup>lt;sup>69</sup> S.n., « La forêt et le champ de bataille », Journal forestier suisse, janvier 1920, pp. 1-4

<sup>&</sup>lt;sup>70</sup> SILVEY-LELIGOIS P., « Le forestier entre l'ombre et la lumière », Journal forestier suisse, juin 1950, p. 259

<sup>&</sup>lt;sup>71</sup> Ibidem, p. 261

#### La valeur esthétique de la forêt

Si dans les articles du JFS les rédacteurs utilisent les adjectifs « beau » ou « précieux », ceuxci se réfèrent surtout à la qualité du bois. Ainsi, les « belles essences » fournissent au sylviculteur un bois robuste ou fin, selon les utilités technologiques recherchées. La beauté est donc surtout désirable en termes de valeur commerciale du bois. La question de la beauté et de la qualité des produits ligneux reste une constante dans nos articles des années 1910 aux années 1950. La pratique de la sylviculture ne semble alors servir qu'à augmenter la richesse et la valeur du capital forestier suisse.

Cependant, les deux conflits mondiaux semblent avoir pour effet de souligner la valeur paysagère et esthétique de la forêt. Après la Première Guerre mondiale, la destruction forestière résultant des combats frappe l'opinion publique, et fait l'objet d'un article dans le JFS<sup>72</sup>. Un peu plus d'une année après les faits, les forêts françaises se trouvent dans un état déplorable, et une telle dévastation place la question de la protection forestière en exergue. Les arbres sont décrits tels des soldats blessés, criblés de mitraille. Les forêts abîmées se trouvent fortement affaiblies et ne résistent pas face aux ravages d'insectes. Une telle situation nécessite une intervention sylvicole urgente. L'œil du forestier perçoit rapidement l'ampleur des dégâts, et constate l'accablante dévastation que l'humain et ses technologies sont capables d'infliger à la nature. Ici, il n'est alors plus question de production et de rendement, mais seulement de rendre un aspect digne aux peuplements. L'aspect visuel et esthétique de la forêt prend ainsi de la valeur aux yeux du sylviculteur, qui le considère dans l'organisation de son plan de restauration. La présence même de la forêt en tant qu'élément du paysage gagne ainsi en reconnaissance. Elle n'est plus seulement là pour protéger l'homme, pour lui fournir du bois, mais aussi pour lui offrir un cadre de vie agréable. Durant la Seconde Guerre mondiale, le noyer devient une essence protégée par les autorités fédérales. Son bois très robuste est notamment très apprécié pour la fabrication de crosses de fusils. L'importante utilité qu'on lui reconnait et sa beauté en font un élément naturel qui doit être conservé. Le JFS déplore qu'on ait pu par le passé utiliser son bois au détriment de la beauté des campagnes<sup>73</sup>.

#### L'environnement et la forêt des années 1950 aux années 1980

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le redressement économique du pays constitue la préoccupation première de la Suisse. Bien que n'ayant pas directement pris part aux hostilités, la vie économique, sociale et morale de la Suisse est bouleversée, et la protection de

7

<sup>&</sup>lt;sup>72</sup> S.n., « La forêt et le champ de bataille », *Journal forestier suisse*, janvier 1920, p. 1

<sup>&</sup>lt;sup>73</sup> DARBELLAY J., « Le noyer : arbre de la défense », *Journal forestier suisse*, mai 1940, p. 107

la nature ne fait alors pas du tout partie de ses priorités. Les années 1950 sont marquées par l'explosion de la consommation énergétique et un accroissement notable de la circulation. La grande confiance placée dans les promesses de la technologie et de l'énergie nucléaire offre la perspective d'un avenir meilleur. À l'ère du « mythe du progrès », tout problème semble pouvoir être réglé par les options techniciennes dont dispose l'homme. Rien ne semble alors pouvoir freiner la croissance, et les Suisses sont fiers de figurer en tête du palmarès européen des plus grands consommateurs de ciment par habitant<sup>74</sup>.

Dans les associations de protection de la nature, des voix se lèvent cependant pour s'opposer à la prolifération de centrales hydroélectriques. Depuis 1945, de nombreuses centrales sont en construction et les projets de création de lacs artificiels se multiplient. Une partie des Suisses affirment ainsi leur fort attachement au paysage et à la nature et parviennent notamment à faire plier les Forces motrices de l'Engadine afin de sauver le lac de Sils<sup>75</sup>. Deux grandes autres polémiques concernent la sauvegarde des chutes du Rhin et celle du Parc National, qui se trouvent également menacés par des projets hydroélectriques. Paradoxalement, les perspectives prometteuses de l'énergie nucléaire font naître chez les protecteurs de la nature l'espoir de la sauvegarde des cours d'eau et rivières de montagnes<sup>76</sup>. L'utilisation massive de pesticides dans l'agriculture est une problématique environnementale adoptée de la Seconde Guerre mondiale. La lutte chimique lancée contre les nuisibles entraîne des effets délétères sur le reste de la faune et de la flore. Les scientifiques tentent d'alarmer l'opinion publique, mais c'est surtout la parution francophone en 1963 de Printemps silencieux, puis germanophone en 1965 (Der Stumme Frühling) qui permet une prise de conscience écologique au sein de la population suisse. Le livre de la biologiste américaine Rachel Carson lance en effet un appel d'alerte face aux effets délétères de l'utilisation abusive de pesticides<sup>77</sup>.

Les années 1950 et 1960 sont ainsi rythmées de projets ambitieux (construction de routes nationales, de barrages, d'aéroports, etc.) qui multiplient les atteintes à la nature et au paysage<sup>78</sup>. L'activité humaine et ses entreprises innovantes marquent à présent l'environnement de manière prégnante et généralisée, et les politiques de protections ne peuvent plus se limiter à la sauvegarde d'objets particuliers, considérés isolément. De son côté, la forêt semble traverser

<sup>74</sup> WALTER François, Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos jours, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1990, p. 248

<sup>&</sup>lt;sup>75</sup> MILLIER Roland, *Matériaux pour l'histoire de l'environnement en Suisse : patrimoine, écologisme et environnement (1815-1998), chronologie commentée*, Berne, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1999, p. 107

<sup>&</sup>lt;sup>76</sup> Ibidem, p. 109

<sup>&</sup>lt;sup>77</sup> Ibidem, p. 111

<sup>&</sup>lt;sup>78</sup> Ibidem, p. 110

les années 1960 sans dégâts notables, à nouveau protégée par la loi forestière de 1902 qui interdit les défrichements et prévoit des reboisements compensatoires<sup>79</sup>.

Jusqu'à ce qu'elle soit prise en charge par les cantons et l'État fédéral en 1962, la protection de la nature reste une affaire presque entièrement privée<sup>80</sup>. Avant cela, l'article 24 de la Constitution fédérale restait la seule base légale concernant la politique environnementale.

Des années 1950 aux années 1970, la protection de la nature s'institutionnalise et établit ses bases juridiques fondamentales. En décembre 1960, le projet d'un article 24 sexies de la Constitution est approuvé. Le 27 mai 1962, l'article constitutionnel est adopté à la grande majorité par le peuple suisse. Cette disposition constitutionnelle permet alors à la Confédération d'agir de manière directe sur la protection de l'environnement, de collaborer efficacement avec les cantons, et de soutenir les organisations privées et les autorités cantonales qui font souvent face à des mesures de protection coûteuses<sup>81</sup>.

Les années 1970 sont des années marquées par les incertitudes de la conjoncture économique, frappées par les crises pétrolières successives, et par de nouvelles valeurs morales, comme le rejet de l'idéal de croissance et de progrès infini. Les citoyen ne sont toujours plus rapidement mis es au fait des catastrophes naturelles et écologiques grâce aux médias, et la préservation de l'environnement devient ainsi rapidement une préoccupation politique notable. L'année 1970 est désignée Année européenne de la Conservation de la Nature, et en 1971 l'Office fédéral de l'environnement est créé. Les interventions extra-parlementaires sont foison durant toute la décennie. Rien que pour l'année 1974, cinq initiatives populaires en faveur de la protection de l'environnement sont déposées. En 1975, vingt et une organisations liées à la question environnementale sont recensées en Suisse, dont la majorité est basée à Zürich. En Suisse, le Mouvement Populaire pour l'Environnement, actif dans le canton de Neuchâtel depuis 1972, constitue le premier parti politique écologiste, et le romand Daniel Brélaz devient en 1979 le premier politicien issu d'un parti vert à être élu au Conseil National<sup>82</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>79</sup> KÜCHLI Christian, La forêt suisse. Ses racines, ses visages, son avenir, Lausanne, Payot, 1992, p. 204

<sup>&</sup>lt;sup>80</sup> MILLIER Roland, *Matériaux pour l'histoire de l'environnement en Suisse : patrimoine, écologisme et environnement (1815-1998), chronologie commentée*, Berne, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1999, p. 69

<sup>81</sup> Ibidem. p. 112

<sup>&</sup>lt;sup>82</sup> WALTER François, Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos jours, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1990, p. 274

L'écologie des années 1970 n'a plus rien de commun avec le caractère sentimental et émotionnel des mouvements de protection de la première moitié du 20<sup>ème</sup> siècle. Elle se fonde à présent sur de solides bases scientifiques qui considèrent la globalité et la complexité de l'écosystème<sup>83</sup>. En 1972 la publication du rapport du Club de Rome, dit rapport Meadows, connaît un retentissement notable, car celui-ci n'est pas le fruit du travail de contestataires de gauche, mais d'un cercle progressiste et technocrate qui reconnait les limites de la croissance<sup>84</sup>. Le débat écologique se mène à présent à coups de rapports et contre-rapports scientifiques. Cette « scientifisation » des discours a d'ailleurs pour effet de rendre les propos plus crédibles aux yeux des citoyens, puisque les pollutions parfois invisibles sont à présent chiffrées<sup>85</sup>. Les protestations en faveur de l'environnement deviennent des mouvements qui se globalisent, ne se réduisant plus au cadre local ou national. Les enjeux du nucléaire permettent ce dépassement des frontières, réunissant des acteurs issus de différents horizons sociaux, scientifiques ou opposants à l'économie capitaliste<sup>86</sup>. Le 7 octobre 1983 la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) est adoptée<sup>87</sup>. Celle-ci se donne pour objectif la protection de l'être humain, des animaux et des plantes.

Face au tumulte des villes bétonnées, la population redécouvre notamment les bienfaits de la forêt, et reconnaît l'importance de sa fonction sociale et protectrice<sup>88</sup>. Depuis les années 1960, la forêt est de plus en plus sollicitée pour les activités de détente et de loisir. Elle répond ainsi aux besoins de la société des loisirs que la Suisse est devenue. Ses fonctions protectrice et sociale sont reconnues et considérées en 1965 par l'article 13 de l'Ordonnance d'exécution de la Loi fédérale concernant la haute surveillance de la Confédération sur la police des forêts<sup>89</sup>.

La « mort des forêts » constitue la polémique marquante des années 1980. Pour les forestiers, les années 1980 se révèlent animées. Le prix du bois stagne et de nombreuses entreprises forestières font face à des temps difficiles. Le dépérissement des forêts inquiète les propriétaires forestiers. Malgré les aides financières de la Confédération ou des cantons, de nombreux

jours, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1990, p. 265

83 WALTER François, Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos

<sup>&</sup>lt;sup>84</sup> Ibidem, p. 251

<sup>&</sup>lt;sup>85</sup> Ibidem, p. 267

<sup>&</sup>lt;sup>86</sup> Ibidem, p. 260

<sup>&</sup>lt;sup>87</sup> MILLIER Roland, *Matériaux pour l'histoire de l'environnement en Suisse : patrimoine, écologisme et environnement (1815-1998), chronologie commentée*, Berne, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1999, p. 183

<sup>88</sup> KÜCHLI Christian, La forêt suisse. Ses racines, ses visages, son avenir, Lausanne, Payot, 1992, p. 204

<sup>89</sup> COMBE Jean, Forêt et société : histoire à succès en forêt suisse, Berne, Stämpfli, 2011, p. 12

travaux forestiers, comme le soin aux jeunes forêts, ne sont alors plus entrepris par manque de rémunération<sup>90</sup>. En fin de compte, avec une exception pour la période de la Seconde Guerre mondiale, la forêt n'a en réalité cessé de s'étendre depuis la fin du 19ème siècle. Son expansion a été soutenue et visible<sup>91</sup>. Elle est notamment le résultat de la transition sociodémographique et énergétique qui allégea considérablement la pression sur les ressources forestières.

#### La multifonctionnalité sociale de la forêt

Au fil de ses articles, le JFS élargit les thématiques des sujets abordés, et lie le traitement de la forêt à d'autres sphères de la société. Ainsi, lorsqu'il est question d'aménagement et d'exploitation, de nouvelles dimensions, sociales notamment, sont à présent prises en compte. Tout d'abord, le JFS reconnait le rôle social que joue le secteur forestier en tant que pourvoyeur d'emplois. En 1955 par exemple, les exploitations forestières de droit public emploient 43'000 personnes<sup>92</sup>, et dans les années 1980 le JFS les estime à 35'000<sup>93</sup>. Lors de périodes de crise économique, la forêt pourvoit des emplois aux chômeurs. Durant la dépression des années 1930, des milliers de kilomètres de chemins forestiers sont aménagés<sup>94</sup>. Selon l'auteur, les bienfaits n'ont pas été que financiers, mais ont aussi contribué à la « santé morale » des chômeurs. La forêt est ainsi facteur de stabilité sociale et de santé. De plus, les revenus forestiers participent à la prospérité de nombreuses communes, permettant de financer la construction de nouveaux bâtiments et l'embellissement des quartiers. Pour certaines communes des Alpes et du Jura, le produit de l'exploitation forestière constitue leur revenu principal, permettant de réduire le taux des impôts<sup>95</sup>.

Les services forestiers souhaitent ainsi promouvoir les prestations sociales de « bien-être » que peut procurer la forêt, en assurant aux citoyen·ne·s la proximité de zones forestières ou de zones vertes. De plus, la plus grande partie du territoire suisse est constituée de zones qui sont interdites d'accès ou impraticables (terrains agricoles, propriétés privées, montagnes). La zone forestière est donc indispensable pour la population, qui peut y pratiquer de nombreuses activités récréatives et sportives en toute liberté. Le forestier reconnaît que « la forêt, autrefois

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> COMBE Jean, Forêt et société : histoire à succès en forêt suisse, Berne, Stämpfli, 2011, p. 12

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> MATHER A. S., FAIRBAIRN J., « From Floods to Reforestation: The Forest Transition in Switzerland », *Environment and History*, Vol. 6, No. 4, 2000, p. 402

<sup>92</sup> RIEBEN E., « La forêt dans la commune », Journal forestier suisse, décembre 1960, p. 692

<sup>93</sup> DE POURTALÈS F., « L'homme et la forêt jardinée », Journal forestier suisse, décembre 1980, p. 1056

<sup>&</sup>lt;sup>94</sup> RIEBEN E., « La forêt dans la commune », Journal forestier suisse, décembre 1960, p. 693

<sup>95</sup> Idem

source de craintes, a fait place de nos jours à la forêt refuge et lieu de méditation »<sup>96</sup>. Cependant, les praticiens de la forêt estiment que la population entretient un rapport trop émotionnel avec la forêt, et tend parfois à s'attacher à un arbre en particulier, alors que le sylviculteur garde un esprit rationnel et une vue d'ensemble sur les peuplements. Il reconnaît tout de même que la forêt constitue un élément stable dans le paysage, et qu'il est ainsi aisé de s'y attacher. Elle endosse ainsi une symbolique d'immuabilité face à la forte poussée démographique et à l'augmentation des surfaces bâties.

# Les fonctions morales, civiques et spirituelles de la forêt

Dans la multiplicité de prestations sociales offertes par le patrimoine forestier, le JFS souligne l'importance de la fonction morale et spirituelle de la forêt. Selon l'auteur de l'article « La forêt dans la commune »97, la population suisse n'entretient plus de lien étroit avec la campagne et la forêt, faute au développement de l'industrie et de l'urbanisation. Cependant, même si les citoyen ne s semblent manifester un certain désintérêt pour l'administration du patrimoine sylvestre, la forêt leur offre de nombreux avantages sociaux, qui vont bien au-delà du bien-être matériel. La forêt est devenue selon l'auteur un lieu de « repos dominical », où les citoyen·ne·s jouissent du calme et de la sérénité du milieu98. Elle offre sa paix aux citadins, absolument nécessaire pour supporter le tumulte quotidien de la ville. La forêt devient ainsi indispensable à l'équilibre psychique et au bien-être intérieur, et constitue un facteur inconscient de sérénité et de stabilité sociale. Par ses rythmes lents, elle apporte sagesse et pondération aux populations rurales<sup>99</sup>. Par l'apprentissage de sa gestion, la forêt permet de former des magistrats « compétents et courageux », d'en faire de respectables hommes d'État. Aussi, ayant permis le financement de bibliothèques et de théâtres, la forêt promeut indirectement l'accès à la culture et à la connaissance. Sur le plan spirituel, l'auteur affirme que c'est dans la forêt que « beaucoup ont retrouvé [...] le contact avec leur créateur, les raisons et le fondement d'une foi véritable »100.

Ainsi le rôle protecteur de la forêt persiste, mais ne protège plus seulement l'homme des catastrophes naturelles. À présent, c'est le bien-être moral et spirituel que la forêt préserve, tout en se portant garante de la formation civique et civile des citoyen·ne·s. Elle constitue aussi un des derniers remparts de nature face aux avancées fulgurantes de l'industrialisation et de

<sup>&</sup>lt;sup>96</sup> DE POURTALÈS F., « L'homme et la forêt jardinée », Journal forestier suisse, décembre 1980, p. 1066

<sup>&</sup>lt;sup>97</sup> RIEBEN E., « La forêt dans la commune », Journal forestier suisse, décembre 1960, pp. 688-699

<sup>98</sup> Ibidem, p. 689

<sup>&</sup>lt;sup>99</sup> Ibidem, p. 696

<sup>&</sup>lt;sup>100</sup> Ibidem, p. 697

l'urbanisation, et porte en elle une symbolique d'immuabilité, d'enracinement, mais aussi de liberté. Le milieu des forestiers ne perçoit plus la forêt sous le prisme de l'exploitation seulement, mais lui reconnait d'importantes fonctions sociales plus abstraites et intangibles.

## Une forêt qui dépérit

L'industrie et ses émissions, la construction de bâtiments et d'infrastructures ou encore l'agriculture et ses défrichements sont tous considérés comme des menaces pour la forêt<sup>101</sup>. Le service forestier estime passer beaucoup de temps « hors des forêts » pour en défendre les intérêts. Mais au début des années 1980, un phénomène sans précédent menace gravement les forêts suisses. Le JFS fait rapidement état du « dépérissement des forêts » et ses rédacteurs semblent de plus en plus alarmés. Dans le JFS, le milieu forestier se montre dépassé par le phénomène tout à fait nouveau et affirme se trouver dans une situation de crise. Il indique que l'air est empli « d'une quantité très grande d'agents toxiques » 102. Mais la problématique de la pureté de l'air échappe totalement aux mains des forestiers, qui n'ont ni connaissances ni compétences en la matière. Les pollutions atmosphériques remettent en cause les conceptions sylvicoles traditionnelles; tous les principes fondamentaux de l'aménagement et de l'exploitation sont interrogés. Le milieu forestier considère que c'est l'écosystème forestier dans son entier qui subit un dérèglement profond, soumis à de multiples facteurs de stress. Il reconnait le caractère global et écosystémique du dépérissement. Dans un article paru en avril 1984, le journal se montre très peu confiant dans les capacités de la sylviculture à pouvoir gérer la situation. Pour poursuivre la commercialisation du bois, chaque essence est alors évaluée non plus pour son utilité technologique, mais pour sa résistance face aux polluants, pour sa « propriété de tolérance et d'élasticité écologique » <sup>103</sup>.

Le dépérissement semble mystérieux pour le forestier; selon lui les arbres ne meurent pas de la « source primaire du mal », mais des dérèglements qu'il provoque chez eux. Les symptômes sont très semblables à ceux d'un dépérissement naturel, ce qui rend le phénomène de la « mort des forêts » encore plus sournois dans les yeux du praticien, qui semble avoir perdu toute confiance dans les solutions apportées par la sylviculture. Alors qu'au début du siècle le forestier se montrait très optimiste quant aux progrès de la science, la forêt est devenue un élément qui lui échappe, tout à fait fragile et très sensible aux pollutions invisibles. L'écosystème forestier est décrit comme étant frappé par un enchaînement de mécanismes

-

<sup>&</sup>lt;sup>101</sup> DE POURTALÈS F., « L'homme et la forêt jardinée », Journal forestier suisse, décembre 1980, p. 1057

<sup>&</sup>lt;sup>102</sup> SCHÜTZ Jean-Philippe, « Mesures sylvicoles immédiates et attitude à long terme face au dépérissement des forêts », *Journal forestier suisse*, avril 1984, p. 308

<sup>&</sup>lt;sup>103</sup> Ibidem, p. 316

néfastes inéluctables, et seules des interventions « prophylactiques » semblent envisageables. L'ampleur de la situation dépasse le champ d'action du milieu forestier, et celui-ci ne se sent plus légitime à protéger la forêt qui est presque devenue une étrangère pour lui.

# V. Conclusion

Les bornes chronologiques de notre analyse, séparées par plus d'un siècle, constituent deux moments de l'histoire où les forestiers suisses se sont mobilisés pour protéger la forêt. Pourtant, de la fin du 19ème siècle à la fin du 20ème siècle, ce ne sont plus les mêmes raisons qui motivent la protection du patrimoine sylvestre. En 1874, pour le sylviculteur protéger signifie reboiser, étendre la surface des peuplements. Dans les années 1980, la surface boisée s'est largement étendue, et protéger la forêt signifie la soigner, la guérir d'un mal sournois. En 1874, le forestier protège la forêt car elle perçue comme étant forte, capable de protéger l'homme en retour. En 1985, il protège la forêt car il la perçoit comme étant fragile, absolument vulnérable face aux pollutions humaines.

Des années 1870 à 1980, les représentations que le forestier a de la forêt ont complètement changé. Grâce à notre analyse, nous comprenons que l'image de la forêt est une chose fluide, qui se transforme au fil des années, et qui influence la manière dont la forêt va être traitée ensuite. La nature et la forêt sont tout d'abord perçues comme des entités fortes, potentiellement dangereuses pour l'homme. En 1874, le statut de la forêt change, pour devenir une alliée et une protectrice contre le déchainement des éléments naturels. La vaste campagne de reboisements n'empêche cependant pas l'exercice de l'industrie du bois, qui continue d'exploiter les ressources forestières pour en tirer ses revenus. Dans l'optique d'obtenir les meilleurs rendements, le forestier projette sur la forêt toutes les promesses du progrès technologique puis de la science. Dans ses yeux, la forêt devient un organisme vivant, en connexion avec tous les éléments de son milieu. Les avancées de la biologie permettent de conserver les essences les plus précieuses, les peuplements les plus beaux. Le forestier reconnait la valeur paysagère de la forêt, et reconnait son importance pour le reste de la société. Finalement, la forêt n'est pas conquise par le progrès, mais fait symboliquement office de rempart entre lui et les citoyen ne s, qui recherchent un lieu de sérénité pour nourrir leur vie intérieure. Le sylviculteur reconnait les qualités de la forêt en tant que milieu de détente et de loisirs ; elle est devenue la protectrice du bien-être commun.

S'il demeure une constante que nous pouvons observer au travers de notre analyse, il s'agit de

la place de premier choix accordée à la culture et l'exploitation de la forêt. Le JFS demeure une

revue professionnelle qui traite de l'économie forestière. Le milieu forestier n'est pas un

groupement de citoyens anodins, ou d'écologistes engagés, mais de professionnels de la forêt,

qui ont pour tâche l'aménagement et l'exploitation des forêts suisses. Ainsi, les représentations

différenciées de la forêt entre la société civile et le milieu forestier se font ressentir : les services

forestiers ne considèrent pas immédiatement les fonctions sociales de la forêt, alors que pour la

population le bruit des tronçonneuses devient presque intolérable. Rappelons encore que

l'exploitation forestière est la raison première de l'existence même de la foresterie ; lorsque le

milieu forestier plaide au travers du JFS en faveur de l'exploitation, c'est aussi sa propre

existence et son activité de subsistance qu'il défend.

Si notre attention s'est principalement portée sur les représentations et les fonctions de la forêt

selon le point de vue du milieu des forestiers, nous n'avons ici bien entendu pas développé tous

les aspects composant notre corpus de sources. Au travers de ce travail, nous avons cependant

pu recueillir un aperçu des tendances marquantes de l'évolution du rapport entre le forestier et

la forêt, s'inscrivant plus largement dans les rapports que l'homme a de tout temps entretenus

avec l'environnement, la nature et la forêt en particulier.

Déclaration sur l'honneur

Par ma signature, j'atteste avoir rédigé personnellement ce travail écrit et n'avoir utilisé que les

sources et moyens autorisés, et mentionné comme telles les citations et paraphrases.

Fribourg, le 15 juin 2021

Noa Line Bassin

29

## Sources (par ordre chronologique)

LANDOLT Elias, « De la législation forestière en Suisse », *Journal forestier suisse*, janvier 1870, pp. 1-7

S.n., « Discours de Mr. l'inspecteur forestier Keel », *Journal forestier suisse*, avril 1874, pp. 56-59

LANDOLT Elias, « Le rajeunissement de nos forêts dans la plaine, sur les coteaux et sur les montagnes », *Journal forestier suisse*, 1879, pp. 2-10

S.n., « La production du bois d'œuvre comme but de la sylviculture », *Journal forestier suisse*, janvier 1900, pp. 7-9

S.n., « De l'opportunité d'introduire des essences exotiques dans la forêt suisse », *Journal forestier suisse*, février 1910, pp. 25-31

S.n., « La forêt et le champ de bataille », Journal forestier suisse, janvier 1920, pp. 1-4

S.n., « Possibilité – Revenu – Culture – Primauté de la culture », *Journal forestier suisse*, avril 1930, pp. 69-75

DARBELLAY J., « Le noyer : arbre de la défense », *Journal forestier suisse*, mai 1940, pp. 106-108

SILVEY-LELIGOIS P., « Le forestier entre l'ombre et la lumière », *Journal forestier suisse*, juin 1950, pp. 259-275

RIEBEN E., « La forêt dans la commune », *Journal forestier suisse*, décembre 1960, pp. 688-699

KUNTSCHEN P., « La forêt de Finges », Journal forestier suisse, août 1963, pp. 479-483

MAYLAND J.-P., « L'économie forestière suisse en l'an 2000 vue par un étudiant forestier », *Journal forestier suisse*, janvier 1970, pp. 59-61

DE POURTALÈS F., « L'homme et la forêt jardinée », *Journal forestier suisse*, décembre 1980, pp. 1055-1068

SCHÜTZ Jean-Philippe, « Mesures sylvicoles immédiates et attitude à long terme face au dépérissement des forêts », *Journal forestier suisse*, avril 1984, pp. 307-319

BOSSHARD Walter, « Das Waldsterben als Herausforderung der schweizerischen Holzwirtschaft », Journal forestier suisse, février 1985, pp. 140-143

# Bibliographie

## Littérature secondaire

BRENNER Peter, *La forêt suisse en équilibre*, Berne, Office fédéral de l'environnement des forêts et du paysage - Direction fédérale des forêts, 1995, 31 p.

COMBE Jean, Forêt et société: histoire à succès en forêt suisse, Berne, Stämpfli, 2011, 248 p.

CORVOL Andrée, *L'homme aux bois : histoire des relations de l'homme et de la forêt (XVIIe-XXe siècle)*, Paris, Fayard, 1987, 585 p.

CORVOL Andrée, ARNOULD Paul, HOTYAT Micheline, *La Forêt : perceptions et représentations*, Paris, L'Harmattan, 1997, 401 p.

DEREX Jean-Michel, *La mémoire des forêts*. À la découverte des traces de l'activité humaine en forêt à travers les siècles, Paris, Ulmer, 2013, 192 p.

GRAF PANNATIER Elisabeth, *L'avenir des forêts suisses*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2005, 141 p.

KÜCHLI Christian, *La forêt suisse*. Ses racines, ses visages, son avenir, Lausanne, Payot, 1992, 214 p.

LARRÈRE Raphaël, NOUGARÈDE Olivier, *Des hommes et des forêts*, Paris, Gallimard, 2000, 128 p.

MAURON Christophe (dir.), Le bois, Bulle, Société des amis du Musée gruérien, 2007, 244 p.

MILLIER Roland, Matériaux pour l'histoire de l'environnement en Suisse : patrimoine, écologisme et environnement (1815-1998), chronologie commentée, Berne, Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP), 1999, 551 p.

SCHMITHÜSEN Franz, ZIMMERMANN Willi, Forest, forestry and forest policy in Switzerland basic information and institutional framework, Zürich, ETH Zürich, Research Collection, Vol. 1, 1999, 48 p.

WALTER François, La Suisse au-delà du paysage, Paris, Gallimard, 2011, 127 p.

WALTER François, Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos jours, Carouge-Genève, Éditions Zoé, 1990, 293 p.

WALTER François, *Une histoire de la Suisse*, Neuchâtel, Éditions Alphil, 2016, 543 p.

#### <u>Articles</u>

BÜRGI Matthias, HÜRLIMANN Katja, SCHULER Anton, « Wald - und Forstgeschichte in der Schweiz », Schweiz Zeitschrift für Forstwesen, décembre 2001, pp. 476-483

DE BUREN Guillaume, « Un regard sur la politique forestière suisse (essai) », *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen*, juillet 2011, pp. 205-208

GLOGGER Beat, « La mort des forêts est enterrée », Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique, Issue 60, 2004 p. 33

HÜRLIMANN Katja, « Worum geht es in der Wald - und Forstgeschichte? », *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen*, août 2003, pp. 322-327

LUGINBÜHL Yves, « La forêt et son imaginaire social : quels enjeux pour l'avenir ?», *Projets de paysage*, N°22, 2020, 20 p.

MATHER A. S., FAIRBAIRN J., « From Floods to Reforestation: The Forest Transition in Switzerland », *Environment and History*, Vol. 6, No. 4, 2000, pp. 399-421

SCHMITHÜSEN Franz, « Les forêts : témoins des besoins du passé et espaces de développement futur », *Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen*, août 2004, pp. 328-337

SCHMITHÜSEN Franz, « Percevoir la forêt et la gestion forestière », *Annales de géographie*, N°609/610, 108e Année, 1999, pp. 479-508

SCHULER Anton, « La fondation de la société forestière suisse en l'an 1843 et son rôle dans la politique et la législation forestière helvétique », *Annales des Ponts et Chaussées*, Vol. 2002, Issue 103, 2002, pp. 51-57

#### Articles dans le DHS

BACHMANN Stefan, « Heimmatschutz », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 18 avril 2012, URL: <a href="https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016450/2012-04-18/">https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/016450/2012-04-18/</a>, consulté le 08.05.2021

DELLA CASA Philippe, IRNIGER Margrit, SCHULER Anton, «Forêt», *Dictionnaire historique de la Suisse*, 29 avril 2015, URL: <a href="https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007849/2015-04-29/">https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007849/2015-04-29/</a>, consulté le 30.03.2021

HÜRLIMANN Katja, « Elias Landolt », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 14 novembre 2007, URL : <a href="https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/028869/2007-11-14/">https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/028869/2007-11-14/</a>, consulté le 29.05.2021

HÜRLIMANN Katja, « Hans Leibundgut », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 10 septembre 2010, URL : <a href="https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/031253/2010-09-10/">https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/031253/2010-09-10/</a>, consulté le 29.05.2021

HÜRLIMANN Katja, « Industrie du bois », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 8 janvier 2008, URL : <a href="https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/014025/2008-01-08/">https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/014025/2008-01-08/</a>, consulté le 03.04.2021

SCHULER Anton, « Génie forestier », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 12 juin 2012, URL: https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/027146/2012-06-12/, consulté le 03.04.2021

SCHULER Anton, « Henri Badoux », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 20 décembre 2001, URL : <a href="https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/031249/2001-12-20/">https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/031249/2001-12-20/</a>, consulté le 29.05.2021

SCHULER Anton, « Johann Coaz », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 20 janvier 2020, URL : <a href="https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/028802/2020-01-20/">https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/028802/2020-01-20/</a>, consulté le 29.05.2021

SCHULER Anton, « Lois sur les forêts », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 17 août 2007, URL : <a href="https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/013802/2007-08-17/">https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/013802/2007-08-17/</a>, consulté le 30.03.2021

SCHULER Anton, « Maurice Decoppet », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 19 mars 2004, URL : <a href="https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/031268/2004-03-19/">https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/031268/2004-03-19/</a>, consulté le 29.05.2021

SUMMERMATTER Stephanie, « Protection de la nature », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 7 septembre 2010, URL: <a href="https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007791/2010-09-07/">https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007791/2010-09-07/</a>, consulté le 30.03.2021

WALTER François, « Paysage », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 4 janvier 2011, URL : <a href="https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007840/2011-01-04/">https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/007840/2011-01-04/</a>, consulté le 03.04.2021

WALTER François, PFISTER Christian, HAEFELI-WASER Ueli, « Environnement », *Dictionnaire historique de la Suisse*, 14 janvier 2014, URL: <a href="https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/024598/2014-01-14/">https://hls-dhs-dss.ch/fr/articles/024598/2014-01-14/</a>, consulté le 30.03.2021

## Sites web

Société forestière suisse : site officiel : https://www.forstverein.ch/fr

*E-Periodica* : plateforme de revues suisses en ligne de la bibliothèque ETH de Zürich : <a href="https://www.e-periodica.ch">https://www.e-periodica.ch</a>